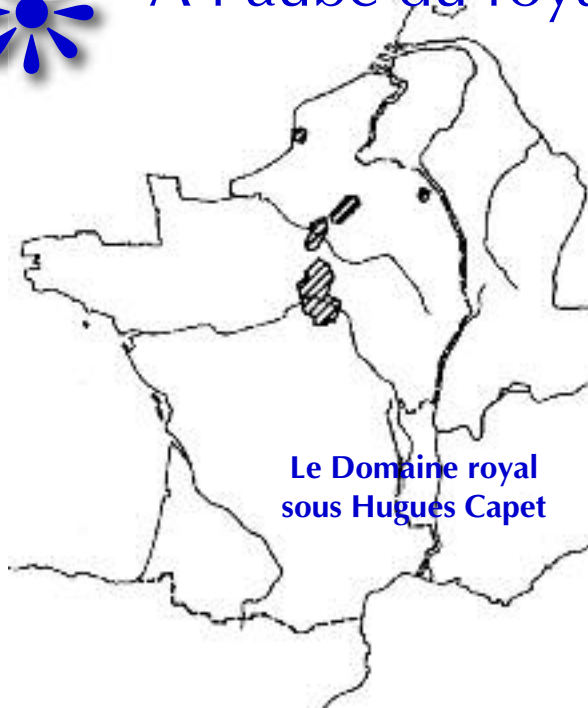




À l'aube du royaume de France 3/31



Le Domaine royal
sous Hugues Capet



Le Domaine royal
sous Louis VI

LES PREMIERS CAPÉTIENS

1/2 : 850 - 1180

A - ENFANCE D'UNE DYNASTIE

Les Robertiens (850-987)

ou l'approche du trône

L'élection d'Hugues Capet en 987 ne fut pas, à vrai dire, une surprise. Il s'était formé en Neustrie, à partir de 850, un véritable état d'une certaine cohérence politique et administrative aux mains de Robert le Fort et de ses descendants. Le berceau de cette famille semble se situer dans la région du Rhin moyen. Robert le Fort qui n'est pas un « homme nouveau », était probablement allié aux Carolingiens, il dominait une considérable clientèle vassalique et possédait de riches abbayes sur la Loire moyenne. Il lutta pendant dix ans contre les Normands, et il succomba, en 866, au cours d'un combat victorieux.

Ses deux fils, Eudes et Robert, étendent leur assise territoriale vers la région de Paris et ajoutent au prestige du lignage. Il fut, en effet, successivement élu et couronné roi en suppléance de deux carolingiens défaillants. Ils n'annexèrent cependant pas la couronne à leur famille. Toutefois ces deux règnes ont définitivement imposé l'autorité des Robertiens et leur aptitude éventuelle à gouverner.

Le fils de Robert, Hugues le grand, se garda de briguer le trône, préférant conduire à son apogée sa principauté territoriale de Neustrie. En 936, il obtient le titre de « *dux francorum* », qui avait été porté par Charles Martel et Pépin. À sa mort, son fils Hugues Capet prend ses fonctions et son titre.



En somme, il existait sous la direction des Robertiens, au moins depuis 888, une sorte de royaume de Neustrie au sein de la Francie occidentale ; et peut-être, n'est-il pas téméraire de considérer cette date comme celle de l'origine véritable de notre France.

Hugues Capet (987-996)

ou des débuts difficiles

En 987, Hugues Capet est régulièrement désigné par ses pairs pour succéder au carolingien Louis V, mort sans héritier ; il est sacré aussitôt après. L'archevêque de Reims, Adalbéron, et son écolâtre Gerbert, futur pape Sylvestre II, sont les instigateurs de cette élection. Bien sûr, Hugues présente toutes garanties en sa qualité de plus haut personnage du royaume, et en raison de sa réputation d'homme loyal et de mœurs parfaites.

Mais le but de ses introducteurs, totalement acquis à la conception augustinienne de l'empire chrétien – dont, depuis peu, Otton I, fondateur d'une nouvelle dynastie saxonne, a ceint la couronne, et est prêt à marcher sur les traces de Charlemagne – est de faire rentrer le royaume d'Hugues, encore bien fragile, dans la mouvance de l'Empire.

Un tel projet de « *renovatio imperii* » sera voué à l'échec, car Hugues malgré un trône mal assuré, malgré une lutte qu'il doit soutenir contre Charles de Lorraine, oncle du défunt Roi, malgré un conflit armé l'opposant à son vassal le comte du Maine, malgré des trahisons de toutes sortes, va, pendant son court règne de dix ans, sauvegarder l'indépendance de sa couronne.

Cette réussite est surtout due à l'association au trône et au sacre de son fils Robert. L'année même de son propre avènement, en effet, il manifesta un indéfectible attachement à son épiscopat. Ce qui lui permettra, le moment venu, de tenir tête tant à la Papauté qu'à l'Empire. Il pratiqua, en général, une politique très prudente, adaptée à la faiblesse de ses moyens.

Trois rois en un siècle (996-1108)

À la mort de son père, Robert II (996-1031) recueille un royaume sinon vigoureux, du moins stabilisé. Il affermit son pouvoir territorial sur l'axe Orléans-Paris et place le duché de Bourgogne dans son orbite. Il se pose radicalement en rival de l'Empire dans la concurrence pour la suzeraineté des territoires de l'ancienne Lotharingie.

Malheureusement, une situation matrimoniale fâcheusement enchevêtrée attire sur lui les foudres pontificales, et assombrit les dernières années de son règne, de sorte que son fils Henri 1er (1031-1060), associé au trône depuis 1027, doit faire face à une conjoncture difficile, qui l'oblige à reconquérir une partie de son domaine.

C'est alors que nous arrivons à l'époque où le pouvoir royal devient le plus vulnérable face aux grands vassaux. Néanmoins Henri n'hésite pas à réaffirmer ses prétentions sur la Lorraine et, en associant son fils Philippe au trône. Il ancre fermement cette coutume qui va, chez les Capétiens, se transformer en une loi fondamentale de succession par ordre de primogéniture.

Quand Philippe 1er (1) règne seul (1060-1108), son hégémonie politique sur les princes territoriaux est fragile. Une sécurité totale est loin d'être assurée dans son propre domaine ; sécurité qu'il parvient tout de même à accroître sensiblement. Comme son grand-père, il s'entrave dans des liens conjugués douteux, ce qui le met en difficulté avec la Papauté. Son cas s'aggrave par une certaine opposition à la réforme grégorienne dont il sera question plus loin.

Au moment même où il s'associe son fils Louis, en 1099, la dynastie Capétienne, si elle a réussi à se maintenir, en est à son étiage [niveau le plus bas], et a besoin d'une nouvelle impulsion.



REGARD SUR LE XI^{ème} SIÈCLE

ou un âge tourmenté

Une modeste évolution économique

D'abord très lente, puis s'accéléralant à partir de 1050, la production du sol augmente sous l'effet de divers facteurs. Ces progrès pour n'en citer que quelques-uns, commencent par l'amélioration des conditions de vie, donc du travail, « institutions de paix », dues à l'Église. Ces avancés sont aussi dus à la multiplication des *tenures*, consécutive de la mise en chantier de vastes zones de défrichement. Nous pouvons également attribuer ces améliorations au développement d'un artisanat villageois, et à la production d'outils plus efficaces...

On assiste d'autre part à une reprise des fonctions économiques de la ville, qui se traduit par le réveil d'anciens centres urbains, ou par la formation de nouveaux bourgs, autour d'un monastère, d'un château, ou le long d'une voie fluviale, par l'apparition d'un réseau routier, de ponts construits à l'initiative des seigneurs. La prospérité qui découle de ces améliorations ou innovations profite à tous, maîtres et sujets.

Puissance des Principautés

Ces évolutions favorables, bien qu'inégales, sont surtout liées aux qualités d'administrateurs des princes territoriaux dont la puissance, rappelons-le, procède du démembrement du pouvoir régalien, effectif chez les derniers Carolingiens.

Les Capétiens ne pourront contrecarrer ce démembrement que dans la seconde partie du siècle, lorsqu'ils seront en mesure de s'appuyer sur un domaine suffisamment solide. En attendant Normandie, Flandre, Bour-

gogne, Aquitaine, mais aussi le comté de Blois, uni un temps à la Champagne et l'Anjou-Maine – ces derniers territoires échappés de l'ancien domaine Robertien – forment des principautés vivaces. Toutes sont pourtant menacées dans l'immédiat, d'un émiettement consécutif aux distributions de fiefs, et donc d'une perte d'autorité au profit de leurs propres vassaux.

Au XI^{ème} siècle, le Roi se distingue avant tout par le caractère sacré de son onction et c'est là que réside sa supériorité. Or il va devoir affronter un redoutable obstacle qui ne fera que croître au siècle suivant : le duc de Normandie Guillaume, alléguant un droit successoral, conquiert l'Angleterre en 1066, et en ceint la Couronne. Il se trouve vassal du Roi de France pour la Normandie. Nous sommes à la source d'un conflit qui durera plusieurs siècles.

La réforme Grégorienne

Il convient de s'arrêter sur les réformes qui vont transfigurer l'Église au cours de ce siècle, et sur l'élan qui a porté les chrétiens d'Occident à la délivrance des lieux saints.

L'Église du XI^e siècle a hérité des structures mises en places par Charlemagne, intégrant les institutions ecclésiastiques dans l'organisation politique et sociale. Le temporel des églises et monastères ayant considérablement grossi, suscite des convoitises, source de graves déviations morales telles que le *nicolaïsme* ou la *simonie*. Il faudra l'action de plusieurs papes, principalement celle de Grégoire VII pour libérer l'Église d'une excessive emprise laïque, et lui assurer une convenable indépendance.

La réforme est effective à la fin du siècle, non sans avoir provoqué une grave crise au sein de l'Empire donnant lieu à l'humiliation de Canossa. Le royaume, lui, est ménagé, l'exigence sur les principes y étant tempérée par une certaine tolérance dans leur appli-



cation du point de vue structurel. Dans cette réforme, la Papauté a bénéficié de l'aide précieuse de l'abbaye de Cluny devenue depuis le Xe siècle un véritable empire monastique directement soumis au Saint-Siège.

La croisade

Grâce au prestige acquis, la Papauté peut alors prendre l'initiative du grand mouvement, qui pendant deux siècles va entraîner des armées à la délivrance de la Terre Sainte : la croisade.

Il faut mentionner que dès 1063 des contingents bourguignons, champenois, et aquitains étaient partis à la reconquête de l'Espagne islamisée. En Orient la situation s'était singulièrement aggravée par suite du déferlement des Turcs sur Antioche et Jérusalem, interdisant l'accès des lieux de pèlerinage.

Le Pape Urbain II prêche la croisade au concile de Clermont en 1095. L'enthousiasme est immense : il s'agit bien de faire triompher la Croix sur le Croissant, la chrétienté sur l'islam. Si d'autres objectifs peuvent être décelés dans les intentions du Pontife, ils sont en vérité secondaires.

Nous pouvons aussi discerner un espoir de juguler le schisme byzantin consommé en 1054, ainsi que celui de fixer la turbulence de la chevalerie chrétienne le plus loin possible de son habituel terrain d'action.

La croisade armée est précédée d'une multitude d'humbles gens qui se lancent sur les chemins d'Orient, et se font massacrer en cours de route. La chevalerie se met en marche en 1096. Le légat du Pape Aymar de Monteil est le coordinateur des quatre colonnes qui convergent vers Jérusalem, toutes composées en Francs (2). C'est ce qui explique le rôle capital joué par notre pays dans cette épopée, et ce nom de « francs » qui restera appliqué en Orient à tous les occidentaux.

Pas de souverains à la tête des armées : le Pape Urbain les a vraisemblablement écartés dans l'idée de fonder un royaume de Jérusalem à caractère théocratique administré par son légat. Mais cette manœuvre sera déjouée par les chefs croisés, lesquels, dès les premiers succès, montrent qu'ils sont bien décidés à se bâtir des principautés personnelles.

Nicée, Edesse, Antioche et Jérusalem sont enlevées. Après Godefroy de Bouillon (3), le duc de Basse Lorraine, son frère Baudouin I devient roi de Jérusalem. On se partage la conquête, puis la plupart des croisés rentrent chez eux, ne laissant à la garde du nouveau royaume qu'un contingent bien limité ; ce qui rendra nécessaire l'envoi d'autres expéditions.

Dans l'immédiat, le royaume de France tire le plus grand prestige de cette première croisade. C'est à coup sûr le début d'un rayonnement qui va porter ses fruits au XII^e siècle, pour atteindre tout son éclat au XIII^e, le grand siècle médiéval.

René Maillot



(1) Ce prénom inusité en Occident vient de Byzance. L'épouse d'Henri I, Anne de Kiev pensait descendre par sa mère de Philippe de Macédoine.

(2) Aux côtés des Normands de Normandie, des Normands de Sicile sous la conduite de Bohémond et Tancrede, qui se sont taillés un royaume dans le sud de l'Italie.

(3) Il ne prendra modestement que le titre « d'avoué du saint Sépulcre ».